



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

biocarburants

Question écrite n° 45645

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'intérêt qu'il y aurait de promouvoir le développement des biocarburants. Depuis une dizaine d'années, les biocarburants sont devenus en Europe une réalité économique avec l'engagement de grands groupes. Sur un marché européen en plein développement, la France se situe aujourd'hui au premier rang de la production de biocarburants issus du colza et du tournesol ou produits à partir de la fermentation de betteraves, maïs, orge ou blé. Nombreux sont cependant les pays européens qui ambitionnent de rattraper leur retard et de ravir à notre pays sa place de leader. Outre le fait que la production de biocarburants contribue à l'indépendance énergétique de notre pays, elle constitue un formidable débouché pour nos grandes cultures et suscite à cet égard bien des attentes au sein du monde agricole, notamment dans le Lauragais. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre en faveur du développement de cette nouvelle filière.

Texte de la réponse

Encouragée depuis 1992 par les pouvoirs publics, la production de biocarburants en France a mobilisé, au titre de la récolte 1999, près de 400 000 hectares relevant pour l'essentiel du régime de la jachère instituée par la réforme de la PAC. A côté de l'ouverture de nouveaux marchés pour notre agriculture, la production de carburants d'origine végétale permet également de limiter l'émission de gaz à effet de serre, de contribuer à l'amélioration des carburants et de ménager les réserves d'énergies fossiles. Au total, près de 340 000 tonnes de biocarburants élaborés à partir de colza, de tournesol, de betteraves et de blé ont été produites dans notre pays en 1999. Afin d'assurer leur compétitivité avec leurs concurrents d'origine fossile, ces biocarburants ont bénéficié l'an dernier d'une exonération partielle de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers à hauteur de 1,04 milliard de francs. L'essor de cette filière au-delà du niveau actuel pose désormais la question de l'ajustement des soutiens financiers qui doit tenir compte de l'augmentation de la production et de l'évolution du contexte économique. A l'occasion de la table ronde sur l'agriculture du 21 octobre dernier, le Premier ministre s'est déclaré favorable à la poursuite raisonnée du programme pilote de développement des filières de production de biocarburants. A cet effet, il a souhaité qu'un bilan soit conduit par le Gouvernement pour apprécier les gains de productivité déjà réalisés et évaluer l'intérêt de nouvelles usines pilotes. Tel est le sens de la mission qui a été confiée conjointement au conseil général du génie rural des eaux et des forêts et au conseil général des mines et dont les premières conclusions devraient intervenir pour l'été. Si ces travaux confirment l'intérêt de nouvelles unités, celles-ci s'inscriront dans un dispositif de défiscalisation aménagé et seront agréées dans le cadre d'un avis d'appel à candidatures publié au Journal officiel des Communautés européennes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45645

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2667

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4134